

L'internat n'est pas au sein du lycée N. Brémontier. Il se situe au lycée Toulouse Lautrec (Bordeaux, quartier Mériadeck) et est géré par le lycée Toulouse Lautrec (sauf pour les inscriptions qui sont gérées par le lycée N. Brémontier pour les élèves du lycée N. Brémontier)

C'est un internat mutualisé entre trois lycées : Toulouse Lautrec, N. Brémontier, F. Magendie.

Le nombre de places est très limité : il peut accueillir 60 filles et 20 garçons. L'inscription à l'internat est différente de l'inscription au lycée. : il faut demander un dossier d'inscription spécifique au CPE du Lycée N Brémontier qui s'occupe des relations avec l'internat (M LAMARCADE).

Les demandes sont traitées selon l'ordre des priorités. Sont prioritaires les élèves inscrits en AHL, au CREFED, en section professionnelle relevant de notre secteur (Médoc).

Les élèves habitant sur la métropole bordelaise ne peuvent avoir de place à l'internat.

Ne sont pas prioritaires les élèves habitant loin mais ayant dans leur(s) lycées de secteur les mêmes formations et options que celles proposées au lycée.

L'internat est une opportunité pour des élèves éloignés du lycée d'étudier dans de bonnes conditions, ce n'est en aucun cas un pensionnat, ou une Maison d'Enfants à Caractère Social.

L'inscription à l'internat comprend le déjeuner (pris au lycée Brémontier), le petit déjeuner, le dîner et la nuitée au lycée Toulouse-Lautrec.

#### **L'inscription se fait**

- Au moment de l'inscription au lycée au mois de juin ou juillet
- Eventuellement en cours d'année, après accord du chef d'établissement, en fonction des places disponibles.
- Aucune inscription ne sera acceptée sans les coordonnées d'un correspondant sur la métropole bordelaise.

**La démission** se fait par courrier, adressé au proviseur du lycée Brémontier

- En début d'année scolaire, en fonction de l'emploi du temps, le changement de catégorie est admis jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, sur demande écrite.
- Au début de chaque période de facturation, par courrier adressé au moins 15 jours avant.
  - 1<sup>ère</sup> période : septembre aux vacances de Noël.
  - 2<sup>ème</sup> période : janvier aux vacances de printemps.
  - 3<sup>ème</sup> période : des vacances de printemps à la fin de l'année scolaire

#### **Le lycée Brémontier est le seul interlocuteur pour toute inscription ou démission de l'internat.**

Les élèves qui souhaitent rester à l'internat pour la période du bac après l'arrêt des cours doivent le signaler à l'intendance du lycée Brémontier.

#### **Absences ponctuelles :**

- **En cas d'absence ponctuelle (maladie), les parents doivent prévenir les deux établissements.**
- Une remise d'ordre peut être accordée sur demande écrite adressée au chef d'établissement et sur présentation d'un certificat médical de 5 jours scolaires consécutifs.
- Les familles peuvent obtenir une remise d'ordre sur demande pour les élèves ne résidant pas à l'internat pendant les périodes de stages obligatoires de leur formation.

Quelques places sont disponibles le dimanche soir (30 pour les filles et 9 pour les garçons), à demander au moment de l'inscription.